



RÈGLEMENT DE L'APPEL À CANDIDATURES POUR LES BOURSES DONOSTI CUP MUNDUAN

1. OBJECTIF

Le présent règlement régit l'appel à candidatures et la participation à la troisième édition des Bourses *Donosti Cup Munduan* (*Donosti Cup dans le monde, en basque*), qui s'inscrivent dans le cadre de l'action sociale de la Donosti Cup et de son engagement en faveur de la promotion du sport comme outil d'impact social.

Ces bourses ont pour objectif de financer chaque année la participation de deux organisations disposant de ressources limitées et utilisant le football comme outil de changement social au Tournoi International de Football de Jeunes Donosti Cup 2027.

2. DOTATION DE LA BOURSE

La bourse couvrira les frais d'inscription et de participation au tournoi pour les deux équipes sélectionnées, y compris le transport aller-retour jusqu'à Saint-Sébastien, ainsi que les frais d'hébergement, de restauration et de transport pendant la semaine du tournoi.

La bourse est destinée à un maximum de 16 personnes pour les équipes de football à 8 et de 20 personnes pour les équipes de football à 11, joueurs/joueuses et encadrement technique compris, pour un séjour de 7 nuits maximum.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peuvent prétendre à la bourse les organisations à but non lucratif, telles que les ONG, clubs sportifs, associations, fédérations ou porteurs de projets sociaux.

Le projet présenté devra utiliser le football comme outil d'inclusion, d'éducation, de développement social ou de transformation de la communauté, et devra être destiné de préférence à des publics en situation de vulnérabilité ou disposant de ressources limitées.

Les organisations candidates devront évaluer au préalable la faisabilité administrative du voyage en Espagne. Seuls pourront être présentés des projets dont les participants disposent, ou ont des possibilités raisonnables d'obtenir dans les délais impartis, les documents nécessaires au voyage (document d'identité, passeport et, le cas échéant, visa). L'organisation pourra demander des informations concernant l'état d'avancement de ces démarches au cours du processus de sélection.

La présentation d'une candidature ne garantit pas l'attribution de la bourse et n'implique aucun engagement financier de la part de la Donosti Cup tant que l'attribution de celle-ci n'a pas été officiellement communiquée.

4. MODES ET DÉLAI DE PRÉSENTATION DES CANDIDATURES

Les candidatures devront être présentées en complétant le dossier officiel, disponible sur le site internet de la Donosti Cup. Ce dossier, dûment signé, devra être transmis via le formulaire prévu à cet effet sur le site internet, accompagné de photographies ou d'images du projet.

La période de dépôt des candidatures s'étendra du 15 septembre 2026 au 1er novembre 2026 (jusqu'à 23h59, heure espagnole, GMT +1).

Chaque organisation ne pourra présenter qu'un seul projet à l'appel à candidatures, et ce une seule fois, afin de favoriser la participation de différents projets au tournoi.

Les candidatures présentées hors délai ou ne fournissant pas les documents requis pourront être exclues du processus de sélection.

5. PROCESSUS DE SÉLECTION

La Donosti Cup procédera à une première évaluation des candidatures reçues afin de vérifier leur conformité avec les présentes conditions. Les candidatures remplissant les critères requis seront ensuite évaluées par un jury désigné par l'organisation, qui sélectionnera les équipes lauréates, une équipe masculine et une équipe féminine.

Le jury prendra notamment en considération l'impact social du projet, le nombre et le profil des bénéficiaires, l'utilisation du football comme outil de transformation sociale, la situation socio-économique de l'organisation et de ses participants, la faisabilité du voyage et la capacité de l'organisation à respecter les engagements établis dans les présentes conditions.

Les décisions du jury seront définitives et seront communiquées aux équipes sélectionnées avant le 30 novembre 2026.

L'organisation pourra également sélectionner une ou plusieurs candidatures suppléantes, qui pourront remplacer une candidature lauréate en cas de renoncement, d'impossibilité de participation ou de non-respect des présentes conditions.

6. OBLIGATIONS DES GAGNANTS UNE FOIS LE PRIX ACCEPTÉ

L'acceptation de la bourse implique l'engagement des équipes à participer à la Donosti Cup 2027, ainsi qu'à promouvoir les valeurs du sport et de l'inclusion sociale au sein de leurs communautés.

En particulier, les lauréats s'engagent à :

- Désigner une personne responsable qui sera l'interlocuteur unique de l'organisation pendant toute la durée du processus.
- Maintenir une communication fluide et répondre dans les délais impartis aux demandes de documents et d'informations formulées par la Donosti Cup.

- Gérer l'obtention de tous les documents nécessaires au voyage en Espagne (pièces d'identité, passeports, autorisations parentales pour les mineurs, visas et toute autre autorisation éventuellement requise). Dans un délai maximum de 30 jours à compter de la notification de l'attribution de la bourse, l'organisation devra apporter la preuve à la Donosti Cup qu'elle a entamé les démarches nécessaires à l'obtention des documents de voyage de l'ensemble des participants. En cas d'absence d'avancement suffisant ou s'il apparaît que la participation de l'équipe est impossible dans les délais impartis, la Donosti Cup pourra retirer la bourse et l'attribuer à une candidature suppléante.
- Coordonner avec les familles, représentants légaux ou responsables des mineurs l'ensemble des documents nécessaires au voyage, y compris les autorisations lorsque celles-ci sont requises.
- Respecter le calendrier suivant concernant les démarches relatives aux visas, condition indispensable au maintien de la bourse. Le non-respect injustifié de ces délais pourra entraîner le retrait de la bourse :
 - **1er janvier** : tous les participants devront disposer d'un passeport en cours de validité (lorsque celui-ci est nécessaire pour voyager).
 - **1er février** : rendez-vous auprès du consulat demandé (lorsque celui-ci est nécessaire).
 - **1er mai** : visas accordés et disponibles (lorsque ceux-ci sont nécessaires).
- Produire et envoyer une vidéo de 30 secondes contenant des images du projet, destinée à être diffusée sur les plateformes officielles de la Donosti Cup. L'organisation devra disposer des autorisations et consentements nécessaires à l'utilisation et à la diffusion des images des personnes apparaissant dans ce contenu, notamment lorsqu'il s'agit de mineurs.
- Participer aux activités et événements organisés par la Donosti Cup pendant le tournoi.

7. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation à l'appel à candidatures des Bourses Donosti Cup Munduan implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions, ainsi que l'engagement de respecter les obligations qui en découlent.

L'acceptation de la bourse implique également l'acceptation des conditions d'organisation, d'hébergement, de transport, de compétition et de participation établies par la Donosti Cup pour l'édition 2027.

8. PROTECTION DES DONNÉES ET CONFIDENTIALITÉ

Conformément à la réglementation en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel, Donosti Eventos SL, responsable de l'organisation de la Donosti Cup, traitera les données fournies dans le cadre du processus de candidature et de sélection des bourses. Ces données seront

utilisées exclusivement pour la gestion des candidatures et, le cas échéant, pour la communication et la diffusion des équipes lauréates.

Les organisations participantes seront responsables de garantir qu'elles disposent des autorisations et des bases légales nécessaires pour transmettre à l'organisation les données personnelles de leurs participants, notamment lorsqu'il s'agit de mineurs.

Les participants pourront exercer leurs droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, d'opposition et de portabilité en envoyant un courrier électronique à info@donosticup.com, accompagné d'une copie de leur pièce d'identité.

9. JURIDICTION

Les présentes conditions sont régies par la législation espagnole. Tout litige pouvant survenir en relation avec le présent appel à candidatures sera soumis aux tribunaux de la ville de Saint-Sébastien, sans préjudice des compétences juridictionnelles qui pourraient être légalement applicables.